

Réunion du Conseil de quartier de BIANCAMARIA

COMPTE RENDU

LE 20 MARS 2018

20H00

Quartiers de Biancamaria et
du Charmois

REUNION ORGANISEE PAR	Service Démocratie participative
TYPE DE REUNION	Externe
PARTICIPANTS	<p>Habitants : 40 personnes.</p> <p>Partenaires : M^{me} Romaine CHASTELOUX RIVIERE, Directrice de l'Urbanisme et de l'Ecologie urbaine de la Métropole du Grand Nancy, M. Leonel DA CUNHA, Directeur Service Mobilités et Circulation de la Métropole ; autres agents de la Métropole : direction de l'urbanisme : M. David GEGOUT, Responsable de l'Urbanisme opérationnel et M^{me} Léa MICALLEF, Chargée de mission ; M. Jérôme CORBET, responsable de l'agence lorraine du promoteur immobilier STRADIM, Claudine RENAUDIN, directrice de la société coopérative de production LE NID et M. Pierre JOPPIN, chargé d'opération ; M. David GRANDJEAN, architecte du projet de la Médecine préventive ; M. Johan OHLING, du Pôle Services et Infrastructures de la Métropole du Grand Nancy ; Mesdames Françoise JEANTIT, chargée de mission SCALEN et Mélody PEYTUREAU, chargée d'études à SCALEN (Agence de Développement des Territoires Nancy Sud Lorraine, ex-ADUAN) ; M. Bertrand NOEL, Directeur opérationnel SOLOREM et M^{me} Alexandra VIEAU, Chargée d'opération à la SOLOREM ; M^{me} Frédérique BRACONNOT, Journaliste de l'Est Républicain.</p> <p>Elus : Monsieur le Maire Stéphane HABLLOT et par ordre alphabétique : M. Jean-Paul CARPENA, Adjoint délégué à l'Urbanisme, M. Manu DONATI, Adjoint délégué à la Démocratie participative, M^{me} Marie-Agnès ROUILLON, Adjointe déléguée à l'Enseignement et référente du Territoire Est, M^{me} Malysse THIRION, Conseillère déléguée au Périscolaire ; M. Marc SAINT-DENIS, Conseiller municipal.</p> <p>Fonctionnaires municipaux : M. Régis TRICOTTEUX, Directeur Général des Services, M^{me} Marie LEBLOND, Responsable du Service Urbanisme, M. David QUILLERE, Directeur de Cabinet, M. Philippe MANSUY, Service Communication, M^{me} Sophie HUBERT, Chargée de mission à la Démocratie participative, M. Mourad HAMRI, agent de la Ferme du Charmois, M. Laurent BAGARD, gardien du Parc du Charmois.</p> <p><i>Excusé : M. Michel CANDAT, Vice-président de la Métropole du Grand Nancy délégué à l'Urbanisme, au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Maire de Saulxures-lès-Nancy.</i></p>

Ordre du jour : Avancement des travaux de la ZAC. Présentation des projets immobiliers retenus par la ville / Aménagements de la rue du 8^{ème} R.A. / L'enquête sociologique de SCALEN.

Introduction : Monsieur le Maire souligne l'importance des échanges, car « *tous les projets doivent être anticipés en amont. La ZAC Biancamaria est une vitrine pour la ville. En même temps, nous sommes interpellés par des habitants, qui ont des difficultés de circulation ou de stationnement dans l'éco-quartier ou encore de malfaçons dans les logements neufs des phases précédentes de l'éco-quartier. Si on décide d'installer une infrastructure pour faire du sport ou bien encore une AMAP, pourquoi pas ? Mais à condition que ce soit cohérent avec l'environnement du quartier, en concertation avec les habitants, qui sont là pour vivre et pas seulement pour habiter.* »

1/ Le point sur l'avancement des travaux de la ZAC (phase 3 de Biancamaria)

Mme Chasteloux-Rivière présente l'état actuel des travaux d'aménagement : « *Les deux premières tranches de l'éco-quartier (A et B) sont bien construites. Elles comptent à présent 195 logements livrés sur les 323 prévus. Tout d'abord, nous vous présentons ce soir les différents programmes immobiliers de la phase 3 des travaux, sur la parcelle située à l'arrière des rues Sainte Barbe et de la Persévérance.*

Puis, nous vous exposerons les résultats d'une enquête sociologique a été réalisée par SCALEN pour évaluer la vie des habitants du quartier, la typologie des ménages, les problèmes liés à la circulation et au stationnement. »

2/ Présentation du projet de STRADIM, le Clos des Cavaliers



M. Corbet : « Le Clos des Cavaliers renvoie à l'histoire du site, puisque sur cette parcelle était installé le Centre équestre Drouot. Stradim est une société immobilière Alsacienne qui s'est installée depuis deux ans en Lorraine, après avoir ouvert des agences sur Nantes, Toulouse ou Melun. Le projet se situe tout au bout de la parcelle, dans l'angle, de sorte qu'il s'insère dans le tissu pavillonnaire. Il borde les jardins des riverains des rues Sainte Barbe et de la Persévérance. Un gros travail a été réalisé pour raccorder la ZAC Biancamaria aux pavillons individuels des riverains des deux rues Sainte Barbe et de la Persévérance, notamment en optant pour des toits végétalisés.

Au premier rang du projet, il est prévu deux clos de maisons accolées. A l'arrière, un bâtiment de 29 logements collectifs (T2 et T3) de cinq niveaux (avec la possibilité de jumeler deux logements ensemble si c'est demandé), de type R+4. A côté, un petit projet de 12 logements traversant intermédiaires, sans sous-sol et sans ascenseur, comportant une cage d'escalier pour deux logements et 3 maisons. Une voirie en T inversé accueillera le stationnement, à raison d'une place par logement. Deux types de maisons sont prévus : 83 m² avec 3 chambres ou 97 m² avec 4 chambres. Pour les primo-accédant, la TVA passe à 5,5 % au lieu de 20 % et il est possible d'obtenir un prêt à taux zéro jusqu'à 40 % du montant total d'investissement (car la ville est en zone B1). Il s'agit d'une architecture alsacienne, avec un bardage en bois à l'extérieur, on retrouve du bois dans les creux des loggias des logements intermédiaires et collectifs, ainsi qu'au niveau des garages extérieurs. Le Clos des Cavaliers comptera en tout 54 logements. »

Un riverain : « Que va devenir **le chemin de ronde** qui se trouve entre nos jardins et la parcelle ? Actuellement, il y a trois mètres de ronce et des excréments humains ! Qui va l'entretenir ? Qui va aller voir s'il y a un problème, s'il n'est pas entretenu ? »

M. Corbet : « La copropriété sera chargée de l'entretien des espaces verts. On imagine ce chemin comme un espace vert où des végétaux à faible entretien seront plantés. La copropriété du Clos des Cavaliers aura un syndic, dont le nom et les coordonnées seront affichés dans les communs de la copropriété. »

Le chemin de ronde qui fait tout le tour de la parcelle sera en quelque sorte saucissonné et redistribué à chaque copropriété.

Y aura-t-il **une clôture** autour de la copropriété de Stradim ?

M. Corbet : « Oui. »

Monsieur le Maire : « On rencontre le même type de problème dans beaucoup d'autres quartiers. A la fin, cela se règle. Il convient d'anticiper, de négocier avec les copropriétaires, les responsables des aménagements et les riverains concernés pour éviter cela. La situation actuelle du chemin de ronde s'explique par le fait que l'endroit a été laissé à l'abandon et que des gens du voyage s'y sont installés récemment avec 15 caravanes. Je leur ai demandé de partir. Ils m'ont répondu qu'ils connaissent bien la loi et ils sont restés jusqu'à ce qu'un recours passe en justice. Ce type de désagrément est rendu impossible dès qu'une parcelle est habitée. »

M^{me} Chasteloux-Rivière : « Un choix a été fait, suite à l'écoute des riverains des rues de la Persévérance et Sainte Barbe, de ne pas construire trop près des jardins des riverains, en reculant les constructions. Cela entraîne l'existence d'une zone tampon entre vos jardins et les constructions, zone qui sera plantée et habitée, par des personnes qui pourront surveiller sa fréquentation. »

Monsieur le Maire : « Ce point est très important : lors d'une précédente réunion, les riverains des rues de la Persévérance et Sainte Barbe nous avaient dit à l'unanimité de faire attention à la hauteur des constructions et à la distance entre ces bâtiments et leurs jardins. Nous avons respecté cela et le problème de l'ancien chemin de ronde doit être pris en compte et sécurisé. »

M. Corbet : « Cette parcelle sera clôturée, il y aura donc une coupure physique. Le chemin de ronde actuel n'existera plus, il sera fermé et appartenant à chaque copropriété. »

A qui appartient le chemin de ronde ?

M. Carpena : « Il appartient à la Solorem. »

Monsieur le Maire demande aux habitants d'exprimer leur ressenti sur le projet Stradim :

Une habitante : « C'est un beau projet, mis à part l'immeuble de 5 étages, c'est un peu haut ! »

M^{me} Chasteloux-Rivière : « C'est volontaire, parce que là où il est placé, il est dans l'axe de l'avenue du 8^{ème} R.A. Dans un quartier où tout est pareil, cela peut être monotone. Dans la perspective de la rue du 8^{ème} R.A., il n'y a pas de vis-à-vis avec d'autres opérations immobilières. De plus, cela permet de densifier au maximum à l'arrière des rues Sainte Barbe et Persévérance. »

M. Carpena : « Cet immeuble R+4 était prévu dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme). Il y a deux types de zones : une zone où il est impossible de dépasser le R+3, là où se trouvaient les anciens manèges du centre équestre et la partie centrale de la parcelle, où des constructions de logements collectifs sont possibles à R+4. »

3/ Présentation du projet immobilier du NID



M^{me} Renaudin : « Le NID est une société coopérative de production HLM basée sur des valeurs de solidarité, de responsabilité et de transparence. Cela s'intègre bien dans un éco-quartier. Notre mission consiste à répondre aux besoins de familles, en soutenant l'accession à la propriété en 15 ans. Dans la phase 3 de Biancamaria, le NID a prévu une parcelle comportant 16 logements : 6 logements individuels (4 maisons T4 et 2 maisons T5) et 10 logements intermédiaires, disposés autour d'une voie intérieure, avec du stationnement extérieur ou des garages. Il est aussi prévu de construire 6 logements sur la parcelle B, soit un total de 22 logements (10 individuels et 12 intermédiaires, allant du T3 au T5 : 6 T3 d'environ 64m² ; 12 T4 de 78 m² à 85 m² et 4 T5 d'environ 102 m². Les logements finis sont vendus de 2050 €/m² à 2280 €/m² »

Un habitant : « Il s'agit uniquement d'accession à la propriété ? »

M^{me} Renaudin : « Oui et les logements sont réservés à l'habitation principale. Les prix de vente sont maîtrisés, la TVA est à 5,5 % mais en contrepartie, il existe une clause obligatoire qui stipule que l'acquéreur doit acheter ce

bien pour l'habiter. On a reçu le label Cerqual de qualité énergétique, des matériaux, de l'acoustique, de la qualité du logement dans le temps. »

Un habitant : « **Le chauffage** sera-t-il branché sur le réseau urbain ? »

M^{me} Renaudin : « *Non. Ce type de chauffage est intéressant pour le collectif, mais pas dans notre cas car le coût de l'abonnement est important. Nous avons opté pour une solution beaucoup plus classique, le chauffage collectif au gaz avec des compteurs individuels. »*

Quand commenceront les travaux ?

M^{me} Renaudin : « *Monsieur le Maire nous a délivré le permis de construire. Nous attendons d'avoir pré-commercialisé 8 logements. Au 8^{ème} logement commandé, les travaux pourront commencer. Il faudra compter environ un an de travaux. La livraison aura lieu fin 2019. »*

4/ Présentation du projet de bâtiment de la médecine du travail



Le bâtiment depuis la rue du 8^{ème} R.A.



L'arrière du bâtiment

M. Grandjean : « *Aujourd'hui, nous avons plusieurs centres répartis sur tout le département. La Direction a choisi d'en regrouper 3 dans un bâtiment en R+2 et Attique : les centres de Vandœuvre, de Ludres et de Pulnoy. Sur une parcelle de 1780 m², le bâtiment fera 1470 m² et accueillera des cabinets médicaux. Des places de parking sont prévues à l'arrière du bâtiment et en sous-sol, avec un aménagement paysager qui permettra de cacher le parking car il sera décaissé (entre 1,20 m et 1,40 m). En rez-de-chaussée, trois places de parking sont dédiés au public. A l'arrière, un jeu de façade en attique en surplomb permet d'alléger le bâtiment. »*

Y aura-t-il **une sortie directe sur la rue du 8^{ème} R.A.** ?

M. Grandjean : « *Oui, la sortie se trouve au niveau de l'arrêt de bus.»*

Combien y aura-t-il de **places de parking** au total ?

M. Grandjean : « *27 places en sous-sol pour le personnel et 3 en rez-de-chaussée pour le public. Les patients peuvent aussi venir en transports en commun ou bien se garer à proximité, sur le parking de Boulanger. »*

M^{me} Chasteloux-Rivière : « *Il y a des secteurs de parking public en milieu de la phase 3 de la ZAC. Et il y a aussi une partie des places de stationnement qu'on pourra louer. »*

Un habitant souhaite savoir comment faire pour louer une place supplémentaire, à qui il faut s'adresser.

M^{me} Chasteloux-Rivière : « *Actuellement, c'est l'aménageur Solorem qui gère ces places à louer. Quelques promoteurs immobiliers ont réservé des places pour d'éventuels clients de leur projet immobilier. »*

Un habitant demande s'il serait possible d'avoir **accès aux places de stationnement privatisées de la médecine du travail la nuit.**

M. Grandjean : « *Le bâtiment et l'ensemble des équipements doivent être sécurisés. Ce n'est donc pas envisageable.* »

M. Carpena : « *Les places de stationnement en sous-sol ne sont pas accessibles à tous. Il y a peu de places de stationnement aérien, 2 ou 3 et elles sont dans leur emplacement clôturé. C'est donc compliqué à rendre public.* »

Monsieur le Maire estime qu'il convient de se poser la question des flux d'usagers : « *La Médecine du travail nous rassure ; les patients viennent sur rendez-vous et il y en aura peu en même temps dans le bâtiment.* »

Un habitant : « *Le centre de la médecine du travail de Ludres accueille un grand nombre de chauffeurs poids lourds qui se déplacent avec leur camion. Où iront-ils se garer dans Biancamaria ?* »

M^{me} Chasteloux-Rivière : « *Si le centre de Ludres est plus adapté, il continuera à les accueillir. A Nancy centre, les chauffeurs routiers ne viennent pas à la médecine du travail avec leurs poids lourds !* »

5/ Présentation des travaux d'aménagement de la rue du 8^{ème} R.A.

M. Ohling : « *La rue du 8^{ème} R.A. va être aménagée dans son ensemble ; allant de la rue Gabriel Péri au boulevard Barthou, avec des aménagements à chaque carrefour : Zone 30, signalisation et coussins berlinois. Une place handicapé va être déplacée en raison d'un souci de visibilité au carrefour Rue du 8^{ème} R.A. et Rue Antoine Biancamaria. Au carrefour Rue du 8^{ème} R.A. et Rue Désiré Masson, il existe deux aménagements possibles : soit l'installation de feux tricolores, soit la création d'un petit giratoire franchissable par les bus. La solution du giratoire a le mérite d'améliorer la desserte de la zone commerciale de Brichambeau. Les propriétaires de la SCI préfèrent la solution du rond-point. Pour le réaliser, il faudra racheter du foncier aux responsables de la SCI Brichambeau. Les deux solutions sont d'un montant sensiblement équivalent (environ 300 000 €). Le carrefour à feux ne pose pas de problème technique.* »

Monsieur le Maire : « *Ce carrefour 8^{ème} R.A. / Désiré Masson est une catastrophe : on attend longtemps avant de pouvoir passer. Cela ne va pas s'améliorer avec le flux de population supplémentaire suite à l'essor du quartier de Biancamaria. Voici enfin une proposition rassurante !* »

Monsieur le Maire souligne que « *nous avons écrit au propriétaire de la SCI Brichambeau, au sujet des immondices qui sont déposés sur le parking de la SCI, derrière Cap Mode et Boulanger et des nids de poule énormes, pour leur demander de nettoyer et d'entretenir. Mais nos courriers sont restés sans réponse.* »

Un habitant de Biancamaria intervient pour signaler que **la limitation de vitesse à 30 km/h** n'est jamais respectée **dans la rue du 8^{ème} R.A.** et il préconise l'installation d'un radar de vitesse. Il a remarqué aussi l'inefficacité des coussins berlinois.

Monsieur le Maire : « *On a remarqué qu'à chaque installation d'une zone 30, la vitesse des automobilistes diminue, mais ce n'est jamais parfait. Dans un quartier mis en zone 30, c'est beaucoup plus facile à mesurer. La rue du 8^{ème} R.A. est un grand axe de circulation. On profite des travaux actuels pour réfléchir au ralentissement des automobilistes dans cette rue très fréquentée.* »

M. Donati : « *Le coussin berlinois à proximité de la résidence le Gouverneur (de Nexity) de la rue du 8^{ème} R.A. est beaucoup trop enfoncé, si bien qu'il faut reprendre ce coussin berlinois afin de le rendre efficace. Un radar pédagogique (un indicateur de vitesse) va être acheté prochainement par la ville. Nous le mettrons dans cette rue pendant quelques semaines, puis nous l'installerons dans d'autres rues de la ville, car un indicateur de vitesse est efficace s'il tourne.* »

6/ Les travaux dans la rue de la Persévérance par la Métropole

M. Ohling : « *L'enfouissement des réseaux secs (ENEDIS et Orange) est fini, ainsi que celui de l'éclairage public. La phase de dépose des supports béton sera terminée en avril prochain. Les travaux de voirie démarreront à la mi-avril et dureront deux mois. Au carrefour avec la rue Sainte Barbe, le stop actuel sera ôté, pour être remplacé*

par deux stops en vis-à-vis dans la rue de la Persévérance. »

Une habitante : « *Nos maisons ne sont pas raccordées à ENEDIS !* »

Un couple d'habitants de la rue de la Persévérance : « *Lors de la réunion publique sur les travaux, il avait été dit que les pylônes seraient installés sur le côté impair. Or, l'éclairage public est actuellement installé sur le côté pair et on se retrouve avec des pylonnes sur les façades, devant nos fenêtres ! On a les empreintes des futurs emplacements au sol.* »

M. Ohling, surpris, indique aux riverains qu'il va se renseigner. Il ajoute qu'ils ont dû avoir des fiches de branchement, qu'il faut qu'ils signent afin de les valider. Cela ne dit rien aux riverains. Selon M. Ohling, il est possible qu'une raison technique ait incité les responsables du chantier à inverser le côté de la rue où implanter les lampadaires de l'éclairage public.

Monsieur le Maire estime que lorsqu'on investit 600 000 € dans la rénovation d'une rue, c'est pour que tout soit bien réalisé. Si l'emplacement des lampadaires gêne les habitants, il faut y remédier. Il demande à ce qu'un Atelier de quartier soit créé.

M. Donati : « *La seule solution consiste à prendre un rendez-vous avec la société chargée d'installer l'éclairage public et à voir sur place avec elle.* »

M. Ohling contactera la société en charge de l'installation des lampadaires pour organiser avec la ville cet Atelier de quartier sous forme d'une visite sur place.

7/ L'enquête sociologique de SCALEN sur l'éco-quartier

A la demande de la Métropole du Grand Nancy, SCALEN (agence de développement des territoires Nancy Sud-Lorraine) a procédé à **une enquête sociologique** en 2017 pour connaître plus précisément la typologie des nouveaux habitants. Sur les 164 questionnaires présentés, 53 ont été renvoyés au siège de l'agence, ce qui représente un taux de réponse plutôt satisfaisant.

Les habitants-types de l'éco-quartier sont des petits ménages (70 % sont composés d'une ou deux personnes), appartenant à la classe moyenne, ayant fait des études supérieures pour 58 % des riverains qui ont répondu au questionnaire. Biancamaria est un quartier où les jeunes sont présents et où les personnes âgées de 60 ans et plus ne représentent que 20 % des personnes ayant répondu à l'enquête.

54 % des personnes ayant répondu à l'enquête sont locataires (des bailleurs sociaux MMh et Batigère), les autres sont propriétaires de leur logement. Parmi ces propriétaires, la majorité d'entre eux sont des primo accédants, qui ont tendance à utiliser leur voiture (aucune mention aux déplacements doux en vélo n'est faite) même si 15 % des personnes interrogées disent utiliser aussi les transports en commun (% conséquent car la part modale sur le Grand Nancy est de 11,5%). En résidant dans ce quartier, ils se trouvent à proximité de leur lieu de travail (la plupart d'entre eux travaille dans l'agglomération nancéenne et 17 % sur Vandœuvre).

En matière de points forts, les habitants sondés ont indiqué avoir été motivés par le confort et la qualité des logements, l'accessibilité du prix d'achat et aussi par le label éco-quartier. Aujourd'hui, 75 % des personnes interrogées se déclarent satisfaites d'habiter Biancamaria, 19 % moyennement satisfaites et 6 % pas satisfaites du tout. Parmi les améliorations souhaitées, les habitants déplorent le manque de commerces et de services, et d'actes d'incivilité répétés. Ils souhaitent une augmentation de la fréquence de la ligne de bus 7 et font état du problème de manque de stationnements. Actuellement, 23 % des ménages possèdent deux véhicules, alors qu'une seule place de stationnement est prévue par logement.

Il conviendra de relancer une nouvelle enquête à la fin de la commercialisation de tous les logements, pour compléter les données et affiner les prévisions et les besoins des habitants.

Nombre de places de stationnement insuffisant dans le quartier :

Mélody Peytureau : « *Il existe un recensement du nombre de places de stationnement disponibles, tout confondu, bailleurs comme promoteurs privés. Par exemple, Nexity (le Commandeur) possède 5 places de stationnement en cœur d'îlot. Il reste encore 6 places de stationnement non louées aux bailleurs sociaux et peut-être encore des logements vacants. Il reste encore 11 places de stationnement à la Solorem, disponibles à la location.* »

A terme, sur les 403 logements, il y aura 529 places de stationnement. Actuellement, il y a un besoin de 236 places de stationnement dans le quartier.

Un habitant : « *Et nos visiteurs, où peuvent-ils se garer ? Et les clients des commerces ?* »

M^{me} Chasteloux-Rivière : « *Il y a des places publiques le long de la rue du 8^{ème} R.A. et de la rue Antoine Biancamaria. Quant vous avez deux voitures, c'est à vous de prendre en charge votre stationnement.* »

Un habitant constate que ce problème est général : « *dans toutes les constructions, on retrouve la norme d'une place de stationnement par logement. Les entreprises qui construisent le font par rentabilité, ils se fichent des problèmes de stationnement.* »

Monsieur le Maire : « *Sous prétexte d'éco-quartier, il faut moins de parking. On est attentif à ce problème. Cette question doit être reposée dans le cadre d'un Atelier de quartier. Pourquoi ne pas créer un silo à voitures sur le site de Faron ? Les autres phases d'aménagement du quartier ne sont pas terminées.*»

Une habitante : « *Au tout début du projet de l'éco-quartier, il était question de créer 1,7 place de parking par logement. Puis, ce fut 1,4 et maintenant 1 place seulement !* »

M^{me} Chasteloux-Rivière : « *Dans le PLU de la ville, c'est 1,4 parking par logement. Avec ce seuil d'1,4, cela représente 60 places de stationnement publiques pour les visiteurs potentiels. Cette opération immobilière est déficitaire pour un montant d'1,7 million d'€uros, mis par la Métropole, sinon elle n'aurait pas pu être menée à bien. Une place de stationnement en sous-sol revient à 15 000 €uros, si on en propose deux ou trois, le logement est plus cher.*

Une habitante fait remarquer qu'il y a des places de stationnement le long de la rue Désiré Masson et qu'il y a de la place en soirée.

M. Carpena : « *Nexity a expérimenté l'auto partage en dédiant une place de stationnement à un véhicule en location partagée. Cela aurait pu être un moyen de supprimer la deuxième voiture de nombreux foyers. Mais cette expérimentation n'a pas marché. A l'avenir, ce type de solution rencontrera peut-être le succès.* »

Un habitant regrette qu'il n'y ait pas **d'emplacements de prévues pour les voitures électriques.**

M^{me} Chasteloux-Rivière : « *C'est une possibilité. La Métropole met progressivement en place des bornes de recharge pour les véhicules électriques. Pourquoi pas sur le domaine public, en effet.* »

En conclusion :

Monsieur le Maire : « *Il faut avoir un projet de ville, une réflexion sur l'urbanisme de demain. A Brichambeau un promoteur immobilier a réalisé le premier bâtiment passif : les habitants qui ont eu accès à ces logements habitaient à Vand'Est où ils payaient des charges élevées. Pour ces personnes, c'est un changement heureux. Le quartier de Biancamaria a besoin d'une mixité de logements, de population et de commerces. Dans le quartier de Vand'Est, des bâtiments vont être démolis et des entreprises vont s'installer, comme Madame Nicolas, l'ancienne Maire avait commencé à le faire, pour éviter les ghettos. Je souhaite que les habitants fassent partie de cet élan de cohésion sociale. Biancamaria doit être bien desservi par les bus. On veut que notre ville puisse être une ville d'avenir, une ville connectée pour assurer le vivre ensemble.*»

MESURES À PRENDRE ET/OU QUESTIONS A SE POSER	SERVICE PILOTE	ECHANCE ENVISAGEE
Organiser une Visite sur Place (Atelier de quartier sur les travaux de la rue) dans la rue de la Persévérance au sujet de l'emplacement des lampadaires et y inviter tous les riverains de toute la rue et les habitants présents à la réunion du Conseil de quartier, ainsi que la Métropole et un représentant de la société chargé d'installer les lampadaires dans cette rue.	Démocratie participative et services techniques	Avril 2018